



Jeux paralympiques : un encouragement à la pratique sportive ?

Mai PAULUS

Analyse Esenca 2024

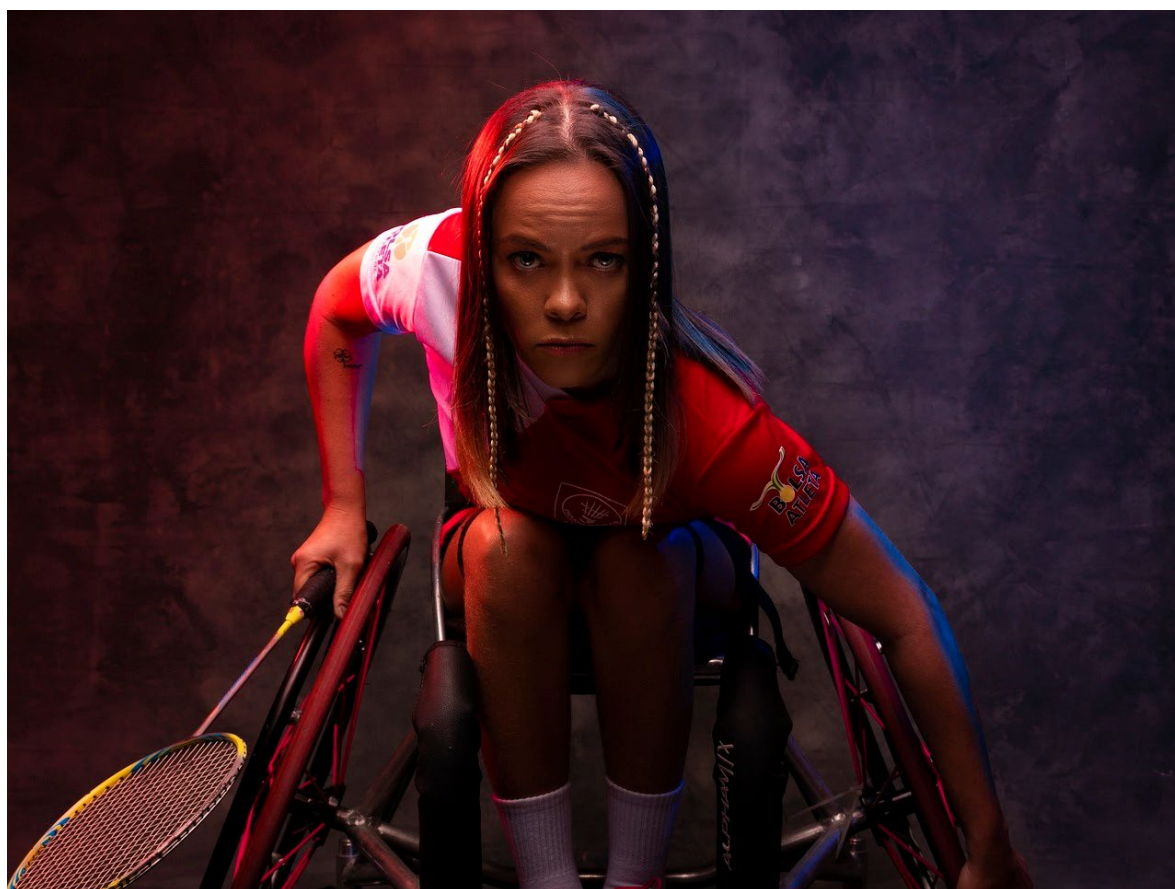


Image par brando nascimento brando de Pixabay

Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Les prochains Jeux olympiques et paralympiques auront lieu à Paris en juillet et août 2024. Une actualité qui invite à se pencher sur les Jeux paralympiques, leur histoire et leur développement, mais également sur leurs objectifs sous-jacents et assez récents : favoriser l'inclusion sportive des personnes en situation de handicap et donner envie de faire du sport, tant au niveau des loisirs qu'au niveau compétitif.

Un bref historique et quelques réflexions

Les Jeux paralympiques sont nommés comme tels depuis 1984, mais ils existent depuis 1960, lors de l'organisation des premiers Jeux paralympiques de Rome¹. C'est le sport en fauteuil roulant qui a été le premier à se développer, avec 400 personnes provenant de 23 pays s'étant affrontées dans huit sports différents. Au fur et à mesure des éditions, d'autres types de handicaps ont été représentés dans le mouvement paralympique, notamment le handicap visuel et intellectuel. Dans la majorité des cas, les Jeux paralympiques ont lieu dans la même ville que les Jeux olympiques tous les quatre ans, mais il est arrivé qu'ils se déroulent dans des villes ou même des pays différents. Depuis 1992, les Jeux sont toutefois systématiquement organisés sur les mêmes sites.

De nos jours, le nombre d'athlètes en situation de handicap a bien augmenté au sein de la compétition. Aux Jeux de Londres de 2012, plus de 4200 athlètes paralympiens y ont participé. À Tokyo en 2020, ce sont 4400 athlètes provenant de 162 pays qui ont pris part aux Jeux paralympiques. Cela démontre le développement considérable du monde paralympien².

Ce développement a d'ailleurs été accompagné par diverses avancées technologiques et sportives. Le

niveau des athlètes s'est considérablement amélioré grâce à la science, à la médecine et aux prothèses et autres équipements de plus en plus performants. Toutefois, ces optimisations

Les Jeux olympiques, eux, sont organisés depuis environ 3000 ans. Ils avaient lieu originellement à Olympie, en Grèce et étaient organisés en l'honneur de Zeus, dieu de la Grèce antique. Seuls les hommes, nus, pouvaient y participer. Les Romains ont ensuite interdit les Jeux en 393 de notre ère. L'événement est de retour en 1896 avec les premiers Jeux de l'ère moderne, à Athènes. Ce n'est qu'en 1900 que les femmes ont pu y participer. En 1924, les Jeux olympiques d'hiver ont été ajoutés. Aujourd'hui, 40 sports sont présents aux Jeux olympiques, dont 32 représentés lors des prochains Jeux olympiques d'été de Paris 2024.

Sources : <https://olympics.com/cio/faq/histoire-et-origine-des-jeux/quelle-est-l-origine-des-jeux-olympiques>
<https://www.nationalgeographic.fr/histoire/culture-generale-une-petite-histoire-des-jeux-olympiques>
<https://olympics.com/fr/sports/>

¹ Ferring, V. (2022). Jeux Paralympiques Paris 2024, un accélérateur pour la société, pour la promotion du sport santé à destination des personnes en situation de handicap, et pour la compréhension de l'adaptation de la charge d'entraînement en parasport. *Kinésithérapie, la Revue*, 22(247), 41-46, consulté le 24/01/2024.

² Voici quelques sports paralympiques pratiqués aujourd'hui : basket en fauteuil roulant, boccia, cécifoot, escrime en fauteuil roulant, goalball, para athlétisme, para aviron, para badminton, para canoë, para cyclisme sur route, para cyclisme sur piste, para équitation, para haltérophilie, para judo, para natation, para ski alpin/de fond, para taekwondo, para tennis de table, para tir à l'arc, para tir sportif, para triathlon, rugby en fauteuil, tennis en fauteuil, volleyball assis. Source : <https://www.paralympic.be/fr/les-sports-paralympiques>, consulté le 29/01/2024.

nécessitent de nombreuses ressources comme le soutien financier³, mais aussi la volonté et les compétences des athlètes et le travail de l'équipe d'entraînement. En outre, les efforts pour arriver à des prouesses et pousser jusqu'aux limites de l'athlète en situation de handicap amènent également à un risque élevé de blessures.

Parallèlement à ces améliorations, nous pouvons souligner le développement des systèmes de catégorisations. Elles ont été mises sur pied pour pouvoir comparer les sportives et les sportifs le plus équitablement possible, selon leurs capacités fonctionnelles dans le sport pratiqué. Les athlètes sont ainsi classés par catégories de handicap⁴. Ces systèmes, qui se veulent être l'un des piliers du mouvement et de l'esprit paralympique, sont sujets à polémique.

Bien que cela ne soit pas le sujet de l'analyse, nous soulignons cependant que les systèmes de classification des athlètes peuvent conduire à des exclusions et une diminution de chance de médailles. Cela peut s'expliquer soit parce que la personne est classée comme « trop handicapée » pour sa catégorie, soit « pas assez », ou encore parce qu'il y a trop peu de personnes présentant un tel type de handicap dans tel sport spécifique et que celui-ci est tout simplement supprimé du programme des Jeux paralympiques. Certains athlètes dénoncent même des « inégalités flagrantes » au sein des parasports⁵ à cause de ce système, qui déciderait ainsi souvent « de leurs chances de médailles »⁶.

Quelle représentation des handicaps dans les jeux paralympiques ?

Ensuite, lorsque nous parlons de Jeux paralympiques, qui y est représenté ? Aujourd'hui, les Jeux paralympiques rassemblent des athlètes en situation de handicap moteur, visuel et intellectuel. Mais attention toutefois lorsque l'on y regarde de plus près : les athlètes en situation de handicap intellectuel « constituaient moins de 5 % des sportifs paralympiques aux Jeux de Tokyo, en 2021, et ils ne participaient qu'à trois disciplines – natation, tennis de

³ « Si **99% des athlètes en finale du 100 mètres** homme et femme des Jeux paralympiques de Londres, en 2012, **faisaient partie des pays les plus riches de la planète**, on peut penser que le **prix élevé** d'une prothèse des membres inférieurs n'y est pas pour rien ». Source : Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 2, consulté le 25/01/2024.

⁴ « Le système de classification respecte une logique commune avec 2 composantes : - **Lettre** : Elle est composée d'une ou 2 lettres qui font référence au sport, nommé en anglais. Exemple S pour Swimming (= natation) (...) - **Chiffre** : La 2e composante de la classification est le nombre associé à ces lettres. Plus le nombre est grand, plus le handicap est léger et inversement ». Source : Paris 2024, <https://www.paris2024.org/fr/classification-paralympique/>, consulté le 29/01/2023.

⁵ Comme cet athlète interviewé, nous utilisons également dans cette analyse le terme de « **parasport** » pour qualifier les sports pratiqués par des personnes en situation de handicap. Nous employons ce terme en lien avec les Jeux « paralympiques » parce qu'il regroupe tous les para-athlètes, peu importe leur handicap. Le nom des sports utilisent d'ailleurs ce préfixe : para tennis, para canoë, para athlétisme, para cyclisme, etc. Le terme « **handisport** » est plutôt utilisé pour des sports pratiqués par des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel tandis que le « **sport adapté** » s'adresse plutôt aux personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique. Voir plus : <https://france-paralympique.fr/faq/>, consulté le 25/01/2023.

⁶ La voix du Nord, « Jeux Paralympiques: des athlètes dénoncent des «inégalités flagrantes» au sein des catégories » publié le 27 août 2021 : <https://www.lavoixdunord.fr/1061793/article/2021-08-27/jeux-paralympiques-des-athletes-denoncent-des-inegalites-flagrantes-dans-les>, consulté le 25/01/2023.

table et athlétisme – sur les vingt-deux présentes »⁷. Cela va de pair avec une très faible couverture médiatique de leurs performances⁸. Aucun athlète d'aucune nationalité atteint de trisomie 21 n'y participait et cela restera inchangé pour Paris 2024⁹. Les personnes présentant un trouble relevant du spectre autistique étaient aussi absentes, « et on ne voit évidemment pas de personnes avec une déficience intellectuelle si sévère que la compétition n'aurait pour elles pas de sens. Elles sont pourtant accueillies au sein de la FFSA [Fédération française de sport adapté], où elles y pratiquent des activités à leur mesure »¹⁰. Même chose du côté des personnes présentant un handicap moteur sévère qui sont totalement absentes de la compétition, alors qu'elles pourraient pratiquer, en plus de la boccia¹¹, le football en fauteuil électrique (foot fauteuil - qui n'est pas admis aux Jeux paralympiques)¹².

Les athlètes sourds ayant une perte d'audition d'au moins 55 décibels et n'utilisant pas d'aide auditive ou d'implant cochléaire¹³, eux, ont leurs propres Jeux : les Deaflympics¹⁴. Ces Jeux ont également lieu tous les 4 ans depuis 1924. La Belgique ayant été le pays organisateur en 1953¹⁵. Les prochains Deaflympics d'hiver se dérouleront à Erzurum en Turquie en mars 2024 durant 10 jours.

⁷ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 2, consulté le 25/01/2024.

⁸ Richard, R., Marcellini, A., Pappous, A. S., Joncheray, H., & Ferez, S. (2020). Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité*, (1), 41-52., consulté le 25/01/2024.

⁹ France Inter, « Paralympiques : le long combat des déficients mentaux » : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/esprit-sport/esprit-sport-du-lundi-17-avril-2023-9962751>, consulté le 02/02/2024. Les athlètes trisomiques ont participé

¹⁰ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 3, consulté le 25/01/2024.

¹¹ La boccia est reconnue comme discipline paralympique depuis 1984. Elle se joue avec 13 balles en cuir, 6 rouges, 6 bleues et 1 blanche et 1 balle cible « le jack ». Le but du jeu consiste à propulser ses balles le plus près possible du « jack ». Source : <https://www.paralympic.be/fr/boccia>, consulté le 30/01/2024.

¹² *Ibid.*

¹³ ICSD, <http://www.ciss.org/icsd/deaf-world-championships-regulations>, consulté le 30/01/2024. Un implant cochléaire est un appareil électronique qui permet aux personnes atteintes de surdité sévère ou profonde d'avoir un meilleur accès aux sons. <https://www.saintluc.be/sites/default/files/2020-09/commu-dsq-134-implant-cochleaire.pdf>, consulté le 30/10/2024.

¹⁴ Pour plus d'informations : <https://www.deaflympics.com/>.

¹⁵ Plus d'informations : <https://www.deaflympics.com/games/brussels-1953>, consulté le 30/01/2024.

La séparation entre les Deaflympics et les Jeux paralympiques s'explique par plusieurs éléments, notamment historiques. C'est d'abord Eugène Rubens-Alcais (militant sourd français) qui crée les premiers « Jeux mondiaux silencieux » en 1924. Le Comité international des sports des sourds (ICSD) avait, de 1985 à 1995, intégré le Comité international paralympique (IPC), mais s'en est séparé après « plusieurs différends » (...) notamment concernant le nombre d'athlètes sourds, les disciplines autorisées, la fourniture d'interprètes, le contrôle des compétitions... », poursuit Sébastien Messenger (Fédération française handisport). Autant de motifs de ruptures pour l'ICSD qui refusait, qui plus est, de reconnaître les dirigeants entendants. Les Deaflympics constituent depuis « le graal ultime » pour la communauté sourde, poursuit-il, un événement majeur auquel elle tient et dont elle est fière (...).

« Si sur le plan physique les capacités des sportifs sourds et malentendants sont peu voire pas du tout altérées, une inclusion auprès des valides serait, toutefois, « contre-productive » d'après Sébastien Messenger... Pour la simple et bonne raison qu'il y a la barrière de la langue. »

Source : Handicap.fr <https://informations.handicap.fr/a-deaflympics-sportifs-sourds-bande-a-part-32789.php>, consulté le 29/01/2024.

« Cette désaffection du « sport silencieux » s'appuie sur une forte résistance des collectifs de sportifs sourds à l'identification à la méta-catégorie du handicap qui est confirmée par leur volonté de préserver les « Deaflympics » comme événement sportif international de regroupement des sportifs sourds ».

Source : Marcellini, A. (2016). Figures et ambivalences du sport paralympique. *Du souci de soi au sport augmenté. Essais sur le corps entraîné, dopé, appareillé.*, 61-68., consulté le 29/01/2024.

Enfin, il est également à noter que les handicaps invisibles ne sont pas présents aux Jeux paralympiques, comme les personnes dyspraxiques¹⁶ qui présentent des difficultés de coordination et d'équilibre lors des mouvements¹⁷.

Cette invisibilité conduit à un certain nombre de questions au niveau de l'inclusion. Les Jeux olympiques et paralympiques sont des méga-événements qui offrent une immense visibilité aux athlètes et à leurs performances. Or, comment démystifier et montrer la diversité du handicap dans le sport si certains types de handicaps ne sont pas représentés ? Comment valoriser la participation sociale et sportive de ces personnes ?¹⁸

D'autres personnes en situation de handicap invisible qui, elles, participent aux Jeux paralympiques doivent faire face aux mêmes préjugés que tout un chacun : « "Dans l'inconscient collectif, le parasport, ce sont les personnes amputées ou en fauteuil", résume Dimitri Jozwicki, quatrième du 100 mètres dans sa catégorie de handicap (T38, coordination limitée), lors des derniers Jeux. Le sprinteur souffre d'une tétraparésie, une paralysie partielle

¹⁶ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, consulté le 25/01/2024.

¹⁷ Lambert, S., & Viali, J. (2023). La dyspraxie, un trouble développemental de la coordination. *Cortica*, 2(2).

¹⁸ Nous parlons ici de l'invisibilité des athlètes de haut niveau en situation de handicap. Bien que la mise en avant de ces athlètes soit souhaitée, cela ne doit pas impliquer le biais selon lequel toutes les personnes ayant le même handicap sont capables des mêmes exploits sportifs. Il est important de sortir de l'image lisse du handicap et garder à l'esprit que, avec ou sans handicap, nous n'avons pas les mêmes capacités et nous pouvons toutes et tous réussir ou échouer.

des quatre membres, qui limite sa motricité et son amplitude de mouvements en raison d'une contraction involontaire de ses muscles vers la flexion »¹⁹.

De même, Gloria Agblemagnon, lanceuse de poids atteinte d'une déficience intellectuelle témoigne : « Quand j'ai fait ma première compétition IPC [organisée par le Comité International Paralympique], j'ai débarqué dans une cantine et beaucoup m'ont demandé ce que je faisais là. Une personne en fauteuil roulant m'a demandé quel était mon handicap parce que je n'avais rien en apparence. Je lui ai expliqué, et ça ne me dérange pas quand la question est posée gentiment »²⁰.

Le chemin est encore long en ce qui concerne la sensibilisation aux handicaps invisibles et de l'évolution des représentations sociales du handicap. Rappelons à ce titre que 80 % des personnes en situation de handicap ont un handicap invisible²¹. Des milliers de personnes vivent chaque jour entourées de préjugés et de discriminations à leur égard étant donné que leur handicap ne se voit pas.

Des Jeux paralympiques à l'inclusion par le sport pour toutes et tous... Il n'y a qu'un pas ?

Jean Pierre Garel, chercheur associé au Laboratoire Cultures-Éducatives-Sociétés, explique : « En termes d'inclusion, les retombées des Jeux olympiques peuvent être envisagées en considérant deux objectifs qui leur sont souvent explicitement associés : un développement généralisé de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, et un changement de regard sur le handicap ; auxquels on ajoutera l'expérience inclusive des parasportifs ayant participé aux Jeux »²².

Concernant le premier objectif énoncé, les Jeux paralympiques impliqueraient donc une augmentation de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap. Cette affirmation semble paradoxale, car comment tenir un discours d'inclusion au sein de la société par la démonstration de Jeux où les athlètes en situation de handicap sont complètement séparés des athlètes valides ? L'inclusion se trouve-t-elle dans l'organisation conjointe des Jeux olympiques et paralympiques ? Mais que dire des Deaflympics qui n'ont aucun lien avec les deux événements cités ?

¹⁹ Hortense Leblanc, franceinfo: sport : « Paris 2024 : "Dans l'inconscient collectif, le parasport ce sont les personnes en fauteuil", les athlètes atteints de handicaps invisibles encore mal compris » : https://www.francetvinfo.fr/jeux-paralympiques/paris-2024/paris-2024-dans-l-inconscient-collectif-le-parasport-ce-sont-les-personnes-en-fauteuil-les-athletes-atteints-de-handicaps-invisibles-encore-mal-compris_6022025.html, consulté le 29/01/2024.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Barth, I. (2022). Chapitre 7. Le handicap invisible, pourquoi révéler ce qui est caché ?. Dans : Anne Joyeau éd., *Handicaps invisibles et situations personnelles handicapantes: Comprendre pour agir au travail* (pp. 105-124). Rennes: Presses de l'EHESP. Nous vous invitons à consulter notre campagne « Rendons visibles les invisibles » à ce sujet : <https://www.esenca.be/rendons-visibles-les-invisibles/>.

²² Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 5, consulté le 25/01/2024.

L'idée des différentes autorités organisatrices des Jeux est généralement de promouvoir le sport auprès des jeunes et des adultes par la mise en avant de plusieurs bienfaits comme une reconnaissance de leurs compétences et de leur valeur, la fierté de suivre un entraînement sportif, des expériences gratifiantes, une autonomie d'action, un accomplissement personnel et des moments de partage et de rencontres. Cela peut tout à fait être véridique, mais encore faut-il, pour atteindre l'objectif d'inclusion sportive (tant au niveau des loisirs qu'au niveau compétitif) que le contexte global soit favorable.

En effet, cet objectif dépend grandement de la « qualité du projet porté par le Comité d'organisation, du contexte dans lequel l'événement se déroule, mais également de déterminants sociologiques par exemple ». Tous les pays n'ont pas la même vision du handicap ou les mêmes objectifs d'impact et une volonté d'agir au niveau de la participation sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le sport.

Les retombées ne sont pas toujours celles escomptées

À titre d'exemple, en 2012, l'un des objectifs clairement annoncé des Jeux olympiques et paralympiques de Londres était d'augmenter la participation sportive des personnes en situation de handicap. Quelques années plus tard, suite à la tenue des « Jeux paralympiques les plus réussis de l'histoire »²³, plusieurs études citées par Jean Pierre Garel ont démontré que la pratique sportive des personnes en situation de handicap n'a pas augmenté de manière significative, que ce soit au sein des clubs sportifs « grand public » que pour ceux spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Ainsi, l'impact positif de tels événements sur l'inclusion par le sport suite à la diffusion des Jeux peut être considéré comme assez faible pour le grand public, même si la mesure de cet impact reste difficilement perceptible. Par contre, seule la pratique du parasport de haut niveau s'est développée. Le Royaume-Uni a ainsi favorisé le sport de haut niveau au détriment du sport pour toutes et tous et ce chemin a également été suivi par d'autres pays : « le financement du sport paralympique australien à la suite des Jeux paralympiques, en 2000, a certes été augmenté, mais seulement 15 % de cette augmentation ont été consacrés au sport de masse en 2006–2007 (...) ». En Chine, après les Jeux de Pékin en 2008, « la majorité des investissements en faveur du développement du sport pour les personnes handicapées ont été consacrés au sport paralympique de haut niveau et ont essentiellement bénéficié aux zones urbaines et riches du pays, au détriment des zones rurales et pauvres »²⁴.

Nous constatons que la sphère politique a un rôle important à jouer dans le développement du parasport et du sport « pour toutes et tous ». En l'état, l'objectif annoncé d'accroître la pratique sportive des personnes en situation de handicap n'est pas atteint si l'on parle bien

²³ Richard, R., Marcellini, A., Pappous, A. S., Joncheray, H., & Ferez, S. (2020). Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité*, (1), 41-52, pages 13-14, consulté le 25/01/2024.

²⁴ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 5-6, consulté le 25/01/2024.

du sport de loisir²⁵. Du côté des Jeux olympiques, c'est le même constat : peu d'éléments permettent d'établir un lien entre les Jeux olympiques et l'augmentation de la pratique sportive au sein de la population²⁶.

Promouvoir l'inclusion, mais avec quels moyens ?

Les discours sur l'inclusion sportive et par le sport ne sont en général que très peu assortis de mesures concrètes. L'investissement dans les parasports de haut niveau mis à part, très peu de ressources sont allouées dans les clubs grand public. Or, pour rendre la société plus inclusive et donner envie de faire du sport, il faut commencer par donner les moyens aux clubs de pouvoir absorber cette potentielle nouvelle demande : rendre les lieux de sport accessibles, former les entraîneuses et les entraîneurs, promouvoir la création de clubs parasportifs, aider à la diffusion de l'offre sportive pour la porter à la connaissance des personnes en situation de handicap²⁷, etc.

Un effort de coordination est donc à effectuer en amont de l'événement afin de pouvoir assurer un suivi des objectifs des Jeux. Cette problématique a été relevée en 2012 à Londres : le manque de coordination « a aussi renforcé le sentiment de décalage perçu par certaines personnes handicapées entre prouesses des athlètes paralympiques et pratique du sport de masse »²⁸. En outre, la baisse de couverture médiatique des athlètes en situation de handicap après les Jeux a amenuisé cette dynamique. Qui a encore entendu parler d'un ou d'une athlète paralympique au-delà de son passage à la télévision, si ce n'est dans une publicité automobile ou de mode après avoir gagné une médaille²⁹ ?

Les Jeux paralympiques et le renforcement du validisme

Un effet non désirable des Jeux paralympiques et qui a un impact sur la participation du grand public en situation de handicap dans le sport est celui de mettre en lumière une petite partie de toute la diversité de handicap et de difficultés. Comme nous l'avons vu, de nombreux handicaps ne sont pas représentés et il est donc difficile parfois de s'identifier.

²⁵ Or, l'accès au sport doit être permis, comme le rappelle l'article 30 de la Convention des Nations Unies pour les Droits des personnes en situation de handicap, Nations Unies : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>. Rappelons également que le sport, quand il est possible de le pratiquer, est l'un des déterminants de la santé. Plus d'informations : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/activite-physique>, consulté le 02/02/2024.

²⁶ Richard, R., Marcellini, A., Pappous, A. S., Joncheray, H., & Ferez, S. (2020). Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap. *Movement & Sport Sciences-Science & Motricité*, (1), 41-52., consulté le 25/01/2024.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ À ce titre, soulignons que l'apparition de personnes en situation de handicap « visible » est en augmentation dans la sphère publicitaire, mais difficile encore de savoir s'il s'agit d'un engagement sincère ou d'un « handiwashing » opportuniste se vantant d'inclusion afin d'attirer davantage d'attention. Source : <https://informations.handicap.fr/a-handicap-publicite-bouge-2021-32357.php>, consulté le 29/01/2024.

Au-delà des chiffres et des études qui ont été réalisées pour constater que le nombre d'inscriptions n'a pas drastiquement augmenté au sein de clubs sportifs suite à la diffusion des Jeux paralympiques, il y a un aspect sociologique à également prendre en compte au niveau de la représentation du sport et des athlètes en situation de handicap. Pour les handicaps qui sont représentés, un renforcement du validisme peut être engendré par l'infériorisation des personnes connaissant les mêmes difficultés qu'un athlète, mais qui ont des performances moindres : « Place, majoritairement, à celle et celui qui est susceptible de surprendre et de séduire par sa capacité à surmonter des épreuves de la vie, par ses performances, son apparence, un corps qui peut « peut faire miroir à l'imaginaire du corps construit par une idéologie sportive très prégnante : un corps contrôlé, toujours plus efficace (...), capable d'une figuration athlétique, voire héroïque »³⁰.

Le validisme s'exprime par la manière dont sont représentés les athlètes en situation de handicap : « Le sociologue Pierre Dufour, lui-même en fauteuil roulant (...) s'interroge sur l'image que les Jeux renvoient de ces personnes et sur ses conséquences : « Quelles représentations en fait-on ? Celles de jeunes gens beaux et dynamiques. Celles de muscles triomphants. Finalement celles de sportifs qui se coulent dans les normes de la validité. C'est leur choix et il est tout à fait respectable. Mais cette réalité reste quand même très éloignée de celle que vivent de très nombreuses personnes handicapées : le corps bancal qui perd en capacité, l'inaccessibilité, l'insuffisance des moyens de compensation... » [9]³¹. Nous pouvons comprendre toute l'importance de la représentation médiatique des athlètes en situation de handicap.

En outre, « Ian Brittain, spécialiste du mouvement paralympique (...) estime que beaucoup d'entre elles [les personnes en situation de handicap] « se considèrent plutôt desservies par la mise en scène d'un sport élitiste, car elles se sentent très loin des "superhéros" mis en avant ». Dans ces conditions, toutes « ne peuvent pas, ou ne veulent pas, s'impliquer dans le sport », du moins celui qui est exposé lors des Jeux paralympiques [10] »³². Ces différents facteurs expliquent la non-progression du parasport chez les personnes en situation de handicap après la diffusion des Jeux. Nous sommes donc loin de l'objectif initial des Jeux paralympiques.

Ces « superhéros » indiquent la voie à suivre, promeuvent le dépassement de soi et incarnent finalement cette « leçon de vie », attendue souvent rencontrée de la part du grand public envers les personnes en situation de handicap. « Cette figure du super-héros de science-fiction, conjugue l'héroïsme face à l'adversité, la résilience, la puissance et la performance physique augmentées par la haute technologie, la ténacité et le mérite, mais aussi la beauté,

³⁰ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, p. 7, consulté le 25/01/2024. Tout cela rappelle fortement le concept d'inspiration porn que nous abordons dans cette étude : <https://www.esenca.be/etude-2022-inspiration-porn-un-mecanisme-validiste-a-denoncer/>.

³¹ « Quand les médias transforment les athlètes en « super humains » donneurs de « leçons de vie », cité par Garel, J. P. (2022), *Ibid.*

³² « Les retombées positives des Jeux paralympiques de Londres ont été balayées. » *Faire face*. Cité par Garel, J. P. (2022), *Ibid.*

beauté du geste et esthétique corporelle »³³. Cette héroïsation via le dépassement du handicap amène notamment à un concept, celui de l'inspiration porn, qui représente notamment la manière dont les personnes valides utilisent, se motivent, s'émeuvent devant les exploits des personnes en situation de handicap pour leur propre bien-être. Nous avons traité ce sujet dans une étude que nous vous invitons à lire³⁴.

Rappelons que derrière les exploits des athlètes en situation de handicap, il existe « un accompagnement par une équipe, une logistique et, plus largement, des choix politiques, économiques et sociaux »³⁵. Le fait que les athlètes qui obtiennent les meilleurs résultats viennent de pays développés³⁶ depuis des décennies n'est pas anodin... Pays qui, selon leurs orientations et choix politiques, ont investi dans le parasport d'élite au détriment du sport pour toutes et tous, du sport pour le plaisir.

Conclusion

L'histoire et le développement des Jeux paralympiques soulèvent de nombreuses questions. Mais petit à petit, les athlètes en situation de handicap ainsi que leurs performances sont de plus en plus visibles. Nous pouvons nous en réjouir. L'importance médiatique d'événements d'une telle ampleur peut servir à sensibiliser un public large et hétérogène. Mais ayons à l'œil quelques points d'attention : par exemple, le fait que tous les handicaps ne sont pas représentés aux Jeux paralympiques, qu'il existe également les Deaflympics beaucoup moins connus chez les personnes entendant et que, bien que cela peut sembler logique (ce ne l'est pas forcément pour tout le monde) : il est nécessaire de cesser de penser que toutes les personnes en situation de handicap sont capables des mêmes performances que celles qui passent à la télévision. Les athlètes en situation de handicap sont soutenus par une équipe professionnelle, des moyens financiers et s'entraînent sans relâche. De même que les personnes valides, chaque individu a ses capacités, ses compétences, ses envies et les ressources dont elle dispose, qui ne sont pas les mêmes pour toutes.

Nous l'avons également vu, l'un des objectifs des Jeux paralympiques qui est d'augmenter la participation sportive des personnes en situation de handicap est loin d'être atteint pour les sports de loisirs pour plusieurs raisons : l'image renvoyée par les médias des athlètes en situation de handicap et les choix politiques qui favorisent le sport de compétition au détriment du sport pour toutes et tous.

³³ Marcellini, A. (2016). Figures et ambivalences du sport paralympique. Du souci de soi au sport augmenté. Essais sur le corps entraîné, dopé, appareillé., 61-68.

³⁴ Esenca (2022), « Inspiration porn, un mécanisme validiste à dénoncer », disponible ici : <https://www.esenca.be/etude-2022-inspiration-porn-un-mecanisme-validiste-a-denoncer/>.

³⁵ Garel, J. P. (2022). Les vertus inclusives des Jeux paralympiques en question, consulté le 29/01/2024.

³⁶ Les huit pays qui ont remporté le plus de médailles aux Jeux paralympiques entre 1960 et 2016 : États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Australie, Canada, Chine, France et Pays-Bas. Source : <https://fr.statista.com/infographie/25603/jeux-paralympiques-pays-avec-le-plus-de-medailles-remportees/>, consulté le 29/01/2024.

L'inclusion commence par l'égalité de traitement. Une avancée récente au niveau des Jeux est celle de la reconnaissance du mérite sportif : c'est seulement en 2024 que les athlètes des jeux paralympiques belges auront une prime égale à celle des athlètes sans handicap pour ceux ayant obtenu une médaille³⁷.

Rappelons enfin que l'inclusion est plus large que l'inclusion par le sport. C'est une philosophie qui permet de travailler activement à faire tomber les barrières qui empêchent certaines personnes d'interagir de manière autonome avec leur environnement et de participer activement à la société. C'est faire évoluer les mentalités, lutter contre les stéréotypes et les discriminations basées sur une caractéristique spécifique.

« Léguer une société plus inclusive après les Jeux »³⁸, c'est la vision du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris. À quelques mois du début de l'événement, où en est-on au niveau de l'accessibilité à Paris, composante essentielle à l'inclusion ? Ce sera le sujet de notre prochaine analyse.

Pour citer cette production

Paulus, Maï (2024). « Jeux paralympiques : un encouragement à la pratique sportive ? », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.esenca.be

³⁷ RTBF, « Paris 2024 : Des primes identiques pour les Belges médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques », publié le 7 décembre 2023 : <https://www.rtb.be/article/paris-2024-des-primes-identiques-pour-les-belges-medailles-aux-jeux-olympiques-et-paralympiques-11296707>, consulté le 29/01/2023.

³⁸ Paris 2024, « Léguer une société plus inclusive après les Jeux » : <https://www.paris2024.org/fr/leguer-une-societe-plus-inclusive-apres-les-jeux/>, consulté le 29/01/2024.

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE